



14ème législature

Question N° : 79358	De M. Paul Salen (Union pour un Mouvement Populaire - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique >entreprises	Tête d'analyse >fonctionnement	Analyse > formalités administratives. simplification. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 12/05/2015 Date de changement d'attribution : 03/09/2015 Question retirée le : 02/02/2016 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de simplifier radicalement le code du travail, véritable frein à la compétitivité des entreprises françaises. Depuis plusieurs années, de nombreuses pistes de réflexion ont été évoquées afin de simplifier et d'assouplir le carcan réglementaire des entreprises. Les principales observations portent sur l'augmentation des seuils sociaux, la fusion des institutions représentatives du personnel, la réduction des délais de licenciement, la possibilité d'offrir plus de liberté aux entreprises pour négocier leur propre temps de travail ou encore la simplification des recours aux CDD. Aussi, il souhaiterait connaître le sentiment du Gouvernement quant à ces considérations et les possibilités de les voir prochainement être mises en œuvre.